

Délibération 2025-67

**Le Conseil d'administration en sa séance du 21 novembre 2025
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELZINGSLOEWEN, Présidente**

Prend la délibération suivante :

- Vu** l'article L712-2 code éducation aux termes duquel : « *Le président est assisté d'un bureau élu sur sa proposition, dont la composition est fixée par les statuts de l'établissement* » ;
- Vu** l'article 39 des statuts de l'Université aux termes duquel : « *Pour l'assister dans sa tâche, le Président propose au Conseil d'administration les membres de son bureau dont il définit les attributions et le fonctionnement. Le bureau comporte au minimum 4 membres. Les membres du bureau sont élus par le Conseil d'administration à la majorité des suffrages exprimés pour la durée du mandat du Président. Toutefois, le Président pourra proposer au Conseil d'administration une modification de la composition du Bureau à tout moment. Le Président peut inviter aux réunions du Bureau toute personne dont la présence lui paraît utile* »,

OBJET : Election des membres du Bureau de l'Université

Sur proposition de la Présidente de l'Université, le Conseil d'administration a élu à la majorité des suffrages exprimés, les personnes suivantes en qualité de membres du Bureau :

- **M. Kiyomasa KUMAGAI**, Vice-Président étudiant du Conseil d'administration, en charge des relations avec les étudiantes et les étudiants,
- **Mme Perrine RULLIER**, Vice-Présidente étudiante du Conseil académique, en charge des questions de vie étudiante en lien avec le CROUS,
- **M. James WALKER**, Vice-Président du CA, internationalisation et alliance BAUHAUS4EU,
- **M. Stéphane CADIOU**, Vice-Président CFVU et pilotage de l'offre de formation,
- **Mme Lydia COUDROY DE LILLE**, Vice-Présidente recherche, innovation et science ouverte,
- **Mme Julia BONACCORSI**, Vice-présidente, Transition, sciences et société et relations partenariales,
- **Mme Erica DUMONT**, Vice-présidente Numérique, intelligence artificielle et patrimoine,
- **Mme Marie-Karine LHOMMÉ**, Vice-présidente, Orientation, réussite étudiante et insertion professionnelle,
- **M. Quentin MAGOGEAT**, Vice-président, Vie étudiante et des campus, culture et santé,
- **M. Raphaël MINJARD**, Vice-président Accréditation,
- **Mme Christine MORIN-MESSABEL**, Vice-présidente, Discrimination, égalité, VSS et action sociale
- **M. Sébastien SOULEZ**, Vice-président Stratégie budgétaire et suivi des conditions de retour à l'équilibre
- **Mme Émilie VAYRE**, Vice-Présidente, Personnels, de la qualité de vie et des conditions de travail.

Le Directeur général des services et les directrices générales des services adjointes sont membres invités permanents du Bureau.

Les membres du Bureau sont élus pour la durée du mandat de la Présidente de l'Université restant à courir, à l'exception de Mme RULLIER et M. KUMAGAI, dont le mandat au sein du Bureau prendra fin en même temps que leur mandat de vice-présidents étudiants.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 26

Dont :

Pour : 23

Abstentions : 3

Fait à Lyon, le 24 novembre 2025

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université au plus tard le 28 novembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : au plus tard le 28 novembre 2025.